

Ministère de l'Industrie et de
l'Artisanat
11911987 - 291111988

7295 1000

15 SEP. 1988

- Annexe n° 4 -

N° 89/88/01.488

- MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
- DIRECTION GENERALE DES MINES & GEOLOGIE

- Etat récapitulatif des traitements
payés par virements (agents sous-contrat)

- Mois d'Août 1988

Conformément aux états ci-joints,
donnant le détail par agences ou succursales, le montant des trai-
tements à virer par Etablissement financier est le suivant ;
en ce qui concerne le service des Mines et Carrières

Etablissements financiers

Montant

- Banque Commerciale : 6.398 FRW ✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SIX MILLE TROIS CENT
NONANTE HUIT FRANCS RWANDAIS.

TOTAL 6.398 FRW ✓



Fait à Kigali, le

Fait à Kigali, le

Le Gestionnaire

Le Secrétaire Général, 15-9-88

BUHIGIRO Alphonse
Gestionnaire des crédits

à charge de vérification, approbation et imputation
Engagement n° 18 M 75 40107
du 27/07/88
le 28/07/88
Gestionnaire des Crédits du Ser. l.

Le Secrétaire Général
NKINDIYEZE Boniface

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 14 SEP 1988

Op 1637 du 21-9-88

véritable et arrêté à la somme de _____

QUATRE VINGT SEPT FRANCS

